

Demande de dérogation scolaire

Pour inscrire votre enfant dans une école qui n'est pas celle de votre secteur, il faut demander une dérogation scolaire. Pour cela, vous devez constituer un dossier, remplir le formulaire en ligne sur villeparisis.fr ou en physique au Guichet Unique.



Vous devez motiver votre demande de dérogation : choix d'une école sur le secteur des grands-parents, qui gardent l'enfant, choix d'une école dans le secteur de l'assistante maternelle agréée, choix d'une école car le grand frère ou la grande sœur y est déjà scolarisé.e, etc. Pensez à ajouter au dossier les documents justifiant votre demande : lettre de motivation, attestation sur l'honneur, photocopie du justificatif de domicile des grands parents ou contrat et agrément de l'assistante maternelle, certificat de scolarité du premier enfant etc. La commission de dérogation a lieu en juin.

Documents

[Dossier 2024 - Dérogation périmètre](#)

[Dérogation scolaire hors commune](#)